

SOCIETE WALLONNE DES EAUX

S W D E

Société de droit public à forme de société coopérative

RPM – 0230.132.005

Siège social : rue de la Concorde, 41 – 4800 Verviers

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
MARDI 26 MAI 2026**

PROCES-VERBAL

*de la séance tenue à Verviers, au Polygone de l'Eau, rue de Limbourg 41B, et de manière
électronique,
le mardi 26 mai 2026 à 15 heures*

Sont présents et dûment mandatés : voir Annexe 1

BUREAU

La réunion de la Société wallonne des eaux SC (la « **Société** ») se tient à Verviers, au Polygone de l'Eau et est ouverte à 15:10 heures sous la présidence de Monsieur Stéphane NICOLAS.

Le bureau de l'Assemblée générale se compose du Président et du Vice-Président du Conseil d'administration ainsi que du Président du Comité de direction.

Monsieur Eric VAN SEVENANT, en sa qualité de Président du Comité de direction, assure le secrétariat de la présente réunion de l'Assemblée générale des actionnaires (l'« **Assemblée** »).

Monsieur Stéphane NICOLAS prononce ensuite un discours de bienvenue à l'Assemblée générale de la Société et rappelle les règles en vigueur.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE ET CONVOCATION

Actionnaires

Les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites par courrier ainsi que par mail, adressées quinze jours au moins avant l'Assemblée générale.

La convocation a, en outre, fait l'objet d'un avis publié au Moniteur belge le 13 avril 2026.

Les originaux de la liste de présences resteront annexés au présent procès-verbal comme Annexe 1 et seront conservés dans le registre des procès-verbaux des Assemblées générales.

Administrateurs et Collège des commissaires

Les convocations ont également été adressées aux administrateurs et au Collège des commissaires aux comptes.

Monsieur Stéphane NICOLAS constate ensuite que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

3) Approbation des bilans, compte de résultats et annexes au 31 décembre 2025

L'Assemblée constate que le résultat net s'établit à un bénéfice de 19.099.783,99 € (19 millions 099 mille 783 euros et 99 cents).

La parole est à l'Assemblée pour toute question relative aux comptes annuels de la SWDE.

L'Assemblée n'émet aucune observation. Une question a été posée par rapport à la raison de l'augmentation du bénéfice en 2025. Il a été répondu que cette augmentation était en lien avec l'augmentation des volumes d'eau vendus.

Au vu des éléments présentés aux points 1 et 2, l'Assemblée générale ordinaire approuve le bilan, le compte de résultats et annexes de la SWDE au 31 décembre 2025 ainsi que l'affectation du résultat de la manière suivante :

Affecter le bénéfice de 19.099.783,99 € (19 millions 099 mille 783 euros et 99 cents) aux réserves disponibles.

4) Décharge aux administrateurs

Il est proposé à l'Assemblée générale de donner décharge aux administrateurs.

La parole est à l'Assemblée pour toute question relative aux décharges.

L'Assemblée décide de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

5) Décharge au Collège des commissaires aux comptes

Il est proposé à l'Assemblée générale de donner décharge au Collège des commissaires aux comptes.

La parole est à l'Assemblée pour toute question relative aux décharges.

L'Assemblée décide ensuite de donner décharge au Collège des commissaires de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

ORDRE DU JOUR

Monsieur Stéphane NICOLAS rappelle que les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour :

1. **Rapport du Conseil d'administration ;**
2. **Rapport du Collège des commissaires aux comptes ;**
3. **Approbation des bilan, compte de résultats et annexes au 31 décembre 2025 ;**
4. **Décharge aux administrateurs ;**
5. **Décharge au Collège des commissaires aux comptes ;**
6. **Approbation séance tenante du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2026.**

RESOLUTIONS

Après avoir pris connaissance des rapports annoncés dans l'ordre du jour et après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, l'Assemblée adopte, à la majorité, les décisions suivantes :

1) Rapport du Conseil d'administration

1.1. Rapport du Conseil d'administration

Le Président présente le rapport d'activités de la Société et les faits marquants de l'année 2025. Une copie de ce rapport est jointe au présent procès-verbal comme Annexe 2.

La parole est à l'Assemblée pour toute question relative au rapport annexé. L'Assemblée n'émet aucune observation.

1.2. Présentation des comptes annuels

Le Président du Comité de direction présente le rapport financier de la Société. Une copie du rapport financier est jointe au présent procès-verbal comme Annexe 3.

La parole est à l'Assemblée pour toute question relative au rapport annexé. L'Assemblée n'émet aucune observation quant aux activités et aux éléments financiers présentés.

2) Rapport du Collège des commissaires aux comptes

L'Assemblée entend le rapport du Collège des commissaires aux comptes portant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2025 présenté par Madame Fries, représentante du Président du Collège des commissaires aux comptes.

Une copie du rapport du Collège des commissaires aux comptes est jointe au présent procès-verbal comme Annexe 4.

La parole est à l'Assemblée pour toute question relative au rapport annexé. L'Assemblée n'émet aucune observation.

6) Approbation séance tenante du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2026

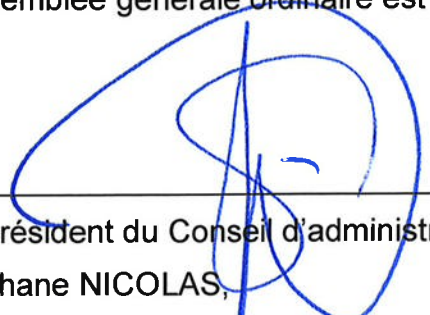
Afin d'éviter d'alourdir le processus décisionnel, l'Assemblée décide d'approuver le principe de l'adoption du présent procès-verbal séance tenante à l'unanimité.

Le secrétaire projette le procès-verbal en vue de son approbation. L'Assemblée n'émet aucune observation quant au procès-verbal. Le procès-verbal est approuvé par l'Assemblée et signé par les membres présents du bureau ainsi que par les actionnaires qui en expriment le désir.

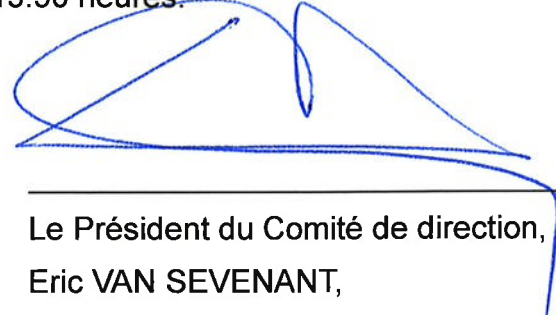
CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15:49 heures.

L'Assemblée générale ordinaire est levée à 15:50 heures.



Le Président du Conseil d'administration
Stéphane NICOLAS,
Président de l'Assemblée générale.



Le Président du Comité de direction,
Eric VAN SEVENANT,
Secrétaire de l'Assemblée générale.

(Excusé) _____
Le Vice-Président du Conseil
d'administration,
Thomas SALDEN

LISTE DES ANNEXES AU PROCES -VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 MAI 2026

ANNEXE	TITRE
1	Liste des présences
2	Rapport d'activités
3	Rapport financier
4	Rapport du Collège des commissaires aux comptes